

<i>Membres du Conseil Municipal</i>	
<i>En exercice :</i>	<i>23</i>
<i>Présents :</i>	<i>18</i>
<i>Représentés :</i>	<i>3</i>
<i>Absents :</i>	<i>2</i>
<i>Ayant pris part au vote :</i>	<i>21</i>

## Séance publique du 27 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 27 mars à vingt heures, le Conseil municipal, régulièrement convoqué le 21 mars, s'est réuni en séance publique à la Mairie sous la présidence de Mme Sylvie LOPEZ.

Mmes Ghislaine CRAYSSAC, Régine DE RODAT, Françoise GALEOTE, Danièle KAYA-VAUR, Sylvie LOPEZ, Valérie MARJAC, Magali POQUET, Francine TEISSIER, Huguette THERON-CANUT ;  
M. Sébastien FABRE, Marc HENRY-VIEL, Pierre MALGOUYRES, Michel PELLETIER, Pascal PRINGAULT, Dominique ROMULUS, Edmond ROUTABOUL, Stéphane SANSAC, Maurice TEULIER.

### **Absents-excusés :**

Mme Sandrine AUBRY représentée par M. Stéphane SANSAC  
M. Yoan ENCAUSSE représenté par Mme Sylvie LOPEZ  
M. Jean GARGUILLO représenté par Mme Huguette THERON-CANUT

### **Absents :**

Mme Karine MINIC  
Mme Kedna THOMAS

**Secrétaire de séance :** Mme Huguette THERON-CANUT

\*\*\*\*\*

**Délibération n°  
DL20230307**

**SUBVENTION AU CASLGR POUR 2023**

Madame le maire expose aux membres du conseil municipal qu'il y a lieu d'attribuer la subvention 2023 au Centre d'Action Sociale et de Loisirs du Grand Rodez (CASLGR) qui intervient au profit des personnels communaux et communautaires.

Cette subvention correspond à :

- 0,80 % de la masse salariale 2022 :	4 951,25€
- Participation aux frais de fonctionnement :	150,72€
<b>Subvention 2023 :</b>	<b>5 101,97€</b>

Le versement de cette subvention fait l'objet de précomptes trimestriels selon les dispositions de la convention conclue entre la commune et l'association.

Oui l'exposé du rapporteur, le conseil municipal, à l'unanimité des votants,

- **Valide** le versement d'une subvention de 5 101,97€ au CASLGR pour 2023.

Fait à Olemps, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le Maire,  
Sylvie LOPEZ



La secrétaire de séance  
Huguette THERON-CANUT

